Mail le 17/7

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2026

Nombre des conseillers :
en exercice : 27
présents : 19
votants : 27
L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet 18 h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2026
Présents : MM ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET MM. REVEYRAND. MACAIRE. Mme GROS. M. GIRERD-POTIN. Mme SOLNON. MM. TALPIN. BRICOUT. CLEMENT. GAUCHON. GROS. GUIGNARD. Mmes CORDOBA. GILIBERT. JAS. MASSON. VIEIRA
Absents ou excusés :
Avec procuration : M. BURGER à M. ANGONIN. M. SOYER à M. GIRERD-POTIN. Mme MOREAU à M. REVEYRAND. M. DURAND à M. ROSET. Mme GAUTHIER à M. MACAIRE. Mme GRATRÉAUX à Mme CHASTAGNARET. Mme LAQUET à Mme VIEIRA. Mme MARTIN à M. TALPIN.
Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

////

1/ Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- nomme Mme Martine CHASTAGNARET pour remplir les fonctions de secrétaire.

2/ Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2026, ne donnant lieu à aucune observation, est adopté à l'unanimité.

3/ Acquisition du tènement "Ravier" – Zone des Brosses suite à la préemption des parcelles cadastrées section AB n°129,188 et 190

Considérant la délibération n° 75-2026 en date du 28 mai 2026 relatif au projet d'aménagement du tènement « Ravier »,

Considérant la décision n°06-2026 du 15 juin 2026 par laquelle la Commune a exercé son droit de préemption urbain sur le tènement de la SCI RAVIER, composé des parcelles cadastrées section AB n°129, 188 et 190 d'une superficie de 1 561 m2, situé zone d'activité « Les Brosses » à Heyrieux, sur lequel est édifié un bâtiment à usage professionnel, sans occupant, au prix et conditions de la DIA soit pour un montant de 450 000 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme réunie le 2 juin 2026,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir le tènement de la SCI RAVIER, composé des parcelles cadastrées section AB n°129, 188 et 190 d'une superficie de 1 561 m2, situé zone d'activité « Les Brosses » à Heyrieux, sur lequel est édifié un bâtiment à usage professionnel, sans occupant, au prix et conditions de la DIA soit pour un

montant de 450 000 € et de l'autoriser à signer l'acte afférent, tout en étant précisé que tous les frais relatifs à ce transfert de propriété sont à la charge de la Commune.

4/ Décision modificative n° 3 au Budget primitif de la Commune

Comme suite à la préemption du tènement « Ravier », cette dépense n'étant pas prévue au budget 2026, il convient d'inscrire le montant de 450 000 € par décision modificative,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de modifier les inscriptions budgétaires, ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R- 1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	450 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	450 000.00 €
D-21318-020 : Constructions autres bâtiments publics	0.00 €	450 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	450 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	450 000.00 €	0.00 €	450 000.00 €
Total Général		**450 000.00 €**		**450 000.00 €**

Patrick ROSET précise que ce tènement sera revendu dans un second temps au prix d'achat de 450 000 €.

5/ Modification au tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Le nombre de classes en école maternelle rend opportun la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

En application des lignes directrices de gestion des ressources humaines soumises à l'avis favorable unanime de M. le Président du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère en date du 21 janvier 2021,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er août 2026.

Séverine MASSON se questionne sur l'affectation de ce poste. Daniel ANGONIN répond qu'il s'agit d'un poste d'ATSEM suite à un départ à la retraite.

6/ Modification au tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

L'augmentation du nombre d'élèves déjeunant au restaurant scolaire rend opportun la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet soit 28/35ème.

En application des lignes directrices de gestion des ressources humaines soumises à l'avis favorable unanime de M. le Président du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère en date du 21 janvier 2021,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
- de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet soit 28/35ème à compter du 1er août 2026.

7/ Modification au tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

L'augmentation du nombre d'élèves déjeunant au restaurant scolaire rend opportun la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

En application des lignes directrices de gestion des ressources humaines soumises à l'avis favorable unanime de M. le Président du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère en date du 21 janvier 2021,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
- de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er août 2026.

INFORMATIONS

- Par décision en date du 15 juin 2026, a été autorisé d'exercer son droit de préemption urbain sur le tènement de la SCI RAVIER composé des parcelles cadastrées section AB n°129, 188, 190 (1.561m²), situé zone d'activités « Les Brosses » à Heyrieux (38540), sur lequel est édifié un bâtiment à usage professionnel, sans occupant, au prix et conditions de la DIA soit pour un montant de 450 000 € (quatre cent cinquante mille euros).

- Par décision en date du 26 juin 2026, a été autorisée la signature de l'avenant n°1 au lot n°2 Cloisons – Doublages – Faux plafonds – Isolation - Peinture avec l'entreprise DIC, pour des travaux supplémentaires de réfection des salles du 1er étage de l'Automne Ensoleillé.
Le montant de l'avenant n°1 est fixé à 32 044,93€ HT. Le montant du lot n°1 s'élève donc à 38 937.92 € HT au lieu de 6 892,99 € HT initialement.

Daniel ANGONIN souhaite de bonnes vacances à l'ensemble des élus du Conseil Municipal.

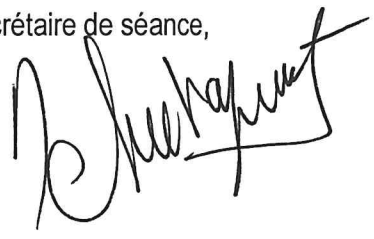
La séance est levée à 19 h 00.

Le Maire,



Daniel ANGONIN

La Secrétaire de séance,



Martine CHASTAGNARET